

Arrêté n° du

**OBJET :** Consignation pour travaux à réaliser en vue de l'enlèvement d'un dépôt sauvage

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE**

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 541-1, L541-2 et L541-3;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2;

Vu le règlement sanitaire départemental;

Vu l'arrêté municipal n° ....du .....mettant en demeure M. ....de procéder à l'enlèvement d'un dépôt sauvage de déchets constaté sur le terrain cadastré n° . , propriété de M. ....et (le cas échéant).....effectué par .....

Considérant que l'arrêté municipal susvisé n° du n'a pas été suivi d'effets;

Considérant que ce dépôt est susceptible de constituer un danger ou des inconvénients, pour la sécurité, et la salubrité publique et pour l'environnement;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la contrainte sur M..... tendant à lui faire procéder aux travaux demandés;

**ARRETE**

**Article 1** : La procédure de consignation prévue à l'article L 541-3 du Code l'environnement susvisé est engagée à l'encontre de M. (nom de la personne), demeurant (adresse de l'intéressé).

Ce dernier est tenu de consigner entre les mains d'un comptable public la somme de ...euros répondant du montant des travaux destinés à l'enlèvement du dépôt sauvage de déchets existant sur le terrain cadastré.....et de remettre le site en état.

A cet effet, un titre de perception d'un montant de..... euros sera rendu immédiatement exécutoire.

**Article 2** : Les services de la mairie seront informés du démarrage et de l'état d'avancement des travaux. La somme consignée sera restituée au fur et à mesure de l'exécution des travaux nécessaires après fourniture des justificatifs et sur constatation de leur réalisation par les services de la mairie.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au terme des deux mois vaut implicite).

**Article 4** : Le receveur municipal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à M. ....par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis en main propre contre décharge par les soins du maire. Une ampliation sera également adressée au Préfet et au Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de La Sarthe.

Le Maire